INSTRUMENTS ARATOIRES.

31.—Machines à couper et à Faucher, Rateaux, Houes, mus par des chevaux, Sarcloirs, Charrues, herses à fumier, Presses à fromage, Barattes, Ustensiles de laiterie, &c., manufacturés dans le Comté	£7 10 0 laissés pour être distribués par les Juges.	

FRUITS.

32.—Minots de pommes	3 prix	25	20	30

Règles et Règlements.

Tout concurrent doit être membre de la Société, avoir payé sa souscription au moins dix jours avant l'Exhibition, et résider dans les limites électorales du comté.

Aucun concurrent ne pourra obtenir plus d'un prix dans la même classe.

Les produits de la Laiterie, les Etoffes, Flanelles, Châles et Courtes-pointes doivent avoir été faits durant l'année courante, et la Laine Filée, et les Bas et les Chaussettes tricottés en la demeure du concurrent, par un membre de sa famille également pendant l'année.

Tous les animaux importés, les Mâles exceptés, doivent avoir appartenus au concurrent au moins trois mois avant l'Exhibition.

Les Juges auront le droit de retenir les prix, si l'animal ou l'article entré ne le mérite pas.

Tous les concurrents sont requis d'entrer leurs Animaux, etc., dans les livres du Secrétaire, à l'HOTEL de BARRETT, Huntingdon, à DIX heures A. M. le jour de l'Exhibition et de se conformer aux Règles et Règlements de la Société.

Rien de ce qui sera apporté pour l'Exhibition ne pourra être marqué des noms ou initiales du concurrent, non plus que sur les Tinettes, Poches, etc., contenant des articles pour l'Exhibition. Tout ce qui sera ainsi marqué sera mis de côté par les Juges.

Les Officiers, Directeurs, Juges et Membres de la Société dîneront ensemble chez Barrett, après les travaux du jour. Dîner à QUATRE heures. Tous les concurrents qui auront obtenu des premiers prix seront tenus d'y assister.

Une Foire pour la vente des Bestiaux gras, etc., sera ouverte près du lieu de l'Exhibition dans le cours de la journée.

Par ordre,

PETER MACFARLANE,
Secrétaire-Trésorier,
S. A. C. H.

Septembre 1857.